

entre autres, que le Canada et la Colombie-Britannique partageront également les frais de ladite enquête et dudit rapport, et que la commission fera un rapport provisoire de ses conclusions au plus tard le 30 juin 1958. On me dit que ce rapport a été présenté. Il est également prévu que la commission sera dissoute trois mois après la présentation du rapport préliminaire, à moins que les deux gouvernements ne consentent à ce qu'elle subsiste jusqu'à la remise du rapport définitif. Dans ce cas, les deux gouvernements ont fourni des fonds permettant le maintien de la commission après réception du rapport préliminaire.

J'aimerais faire une rectification. On vient de m'informer que le rapport provisoire a été reçu et que l'on compte recevoir le rapport définitif à la fin d'octobre.

M. Regier: Ces enquêtes ont-elles le moindre rapport avec celles que mène en ce moment l'Université de la Colombie-Britannique sur la même question? Le ministre consentirait-il également à répondre à la question que je lui ai posée précédemment au sujet de la composition de cette commission?

L'hon. M. Hamilton (Qu'Appelle): Monsieur le président, la commission comprend quatre membres, deux de la province de la Colombie-Britannique, et deux du gouvernement fédéral; la présidence alterne chaque année. En ce moment, c'est un représentant du gouvernement fédéral qui préside la commission.

M. Regier: Monsieur le président, je me demande si le ministre est au courant des recherches menées depuis plusieurs années par l'Université de la Colombie-Britannique. Il y a une entreprise d'essai qui a été financée par des dons faits à l'université par des sociétés privées. Cette commission s'intéresse-t-elle à cette enquête? Ne s'agit-il que d'une seule enquête, ou bien a-t-on affaire à deux enquêtes menées simultanément sur à peu près le même genre de sujet?

L'hon. M. Hamilton (Qu'Appelle): C'est avec la plus grande prudence que je dois répondre à cette question, monsieur le président, car mes renseignements ne viennent pas de mon ministère. Nous croyons savoir que l'enquête dont parle l'honorable député cherche à concilier les intérêts des pêcheries et ceux de la mise en valeur de l'énergie sur le Fraser, et n'a rien à voir avec notre ministère.

M. Regier: Monsieur le président, cette enquête porte non seulement sur le problème du conflit entre les pêcheries et l'aménagement de l'énergie, mais l'entreprise d'essai

se préoccupe aussi tout particulièrement de la prévention des inondations. Il me paraît regrettable que l'on consacre des deniers publics à deux enquêtes qui effectuent en fait le même travail. Ces dernières années les recherches de l'université ont porté surtout, je le sais, sur le problème d'énergie hydraulique et de survivance du poisson. Au début cependant, l'entreprise visait surtout à trouver les moyens de régulariser le débit des eaux du fleuve et c'est à cette fin qu'on a construit cette grande maquette du fleuve Fraser. Je ne vois aucun inconvénient à ce que le ministre des Travaux publics nous aide, s'il le veut bien, à élucider la chose.

L'hon. M. Hamilton (Qu'Appelle): Je crois, monsieur le président, que cela ne relève pas de son ministère et, pour ma part, je ne puis fournir de meilleurs renseignements.

M. Regier: La Commission du fleuve Fraser a-t-elle en Colombie-Britannique des bureaux d'où les ingénieurs dirigent les opérations? Dans ce cas, le ministre aurait-il l'obligeance de nous dire où ils se trouvent?

L'hon. M. Hamilton (Qu'Appelle): Oui; les bureaux sont à Victoria.

M. Regier: Le ministre peut-il expliquer pourquoi les bureaux sont à Victoria plutôt qu'à New-Westminster ou à Vancouver? Cela semble assez étrange. Victoria est bien loin du lieu où l'on fait ces travaux.

L'hon. M. Hamilton (Qu'Appelle): La capitale de la Colombie-Britannique est Victoria. Puisqu'il y a des bureaux à cet endroit, on peut avoir recours au personnel provincial et aux renseignements qu'il recueille.

(Le crédit est adopté.)

289. Contributions aux provinces pour aider à l'aménagement de chemins d'accès aux ressources conformément aux accords conclus ou à conclure par le Canada avec les provinces, \$9,000,000.

M. Dupuis: Comment le ministre procédera-t-il pour assurer la distribution équitable de ces 9 millions entre les 10 provinces?

L'hon. M. Hamilton (Qu'Appelle): Comme je l'ai dit hier, en réponse au chef de l'opposition et à plusieurs autres députés à l'occasion de l'examen du premier crédit, le poste à l'étude se rattache au programme du gouvernement qui prévoit des affectations pouvant aller jusqu'à 1½ million par année dans n'importe quelle province. Le total pour les 10 provinces serait de 15 millions lesquels seraient à notre charge. Mais comme le programme vient juste d'être établi avec les provinces, nous n'avons aucun moyen de savoir exactement ce que sera le total. Le montant de 9 millions qui a été inscrit dans